



## COMITÉ DU 14 JANVIER 2019 A 18H30

### COMPTE-RENDU

1. Le procès-verbal du précédent Comité a été adopté ;
2. Le Comité a adopté, par voie de délibération :

#### **2019/01 : Installation de délégués de Versailles Grand Parc**

**INSTALLE** au Comité du SMAERG, en qualité de délégué suppléant, pour le compte de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc :

- M. Jean-Cyril MAGNAC, en remplacement de M. Roland VILLEVAL.

\*\*\*

#### **2019/02 : Budget Primitif de l'exercice 2019**

**ADOpte** le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Ru de Gally qui s'élève en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :	
- Dépenses	420.094,00 €
- Recettes	420.094,00 €
Section d'investissement :	
- Dépenses	2.012.684,00 €
- Recettes	2.012.684,00 €
<b>Soit un total en dépenses de</b>	<b>2.432.778,00 €</b>
<b>Soit un total en recette de</b>	<b>2.432.778,00 €</b>

\*\*\*

#### **2019/03 : Demande de subventions à l'AESN pour le poste de technicien de rivières et les travaux d'entretien au titre de l'année 2019**

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de L'Eau Seine Normandie (AESN) :

- au taux de 50%, pour le poste de Technicien de rivière ;
- au taux de 40% pour toutes les opérations d'entretien du Ru de Gally qui seront réalisées par le SMAERG au titre de l'année 2018.

\*\*\*

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 15 janvier 2019.

**Denis FLAMANT**  
Président du SMAERG

